

Cypripedium calceolus

Cypripedium calceolus L., Sp. Pl. : 951 (1753)

Sabot de Vénus

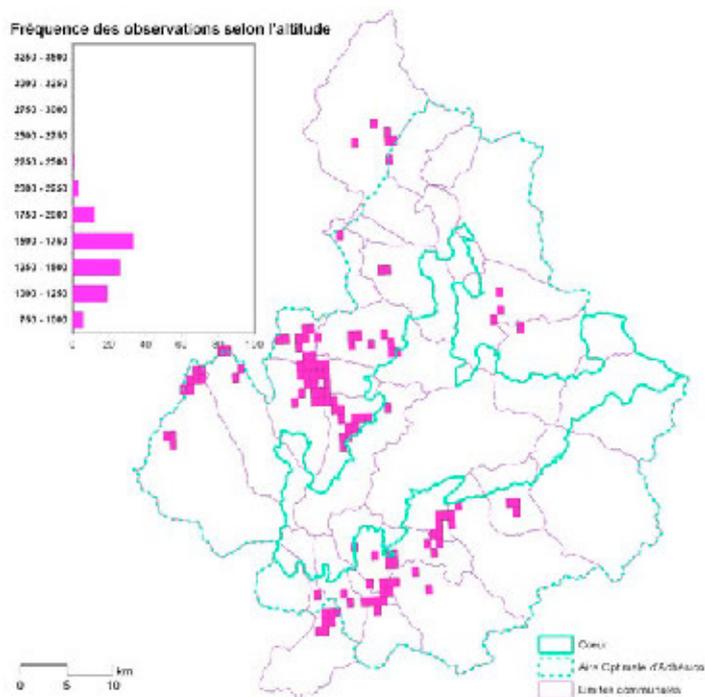
Pianelle della Madonna

Cypripediaceae

Géophyte

Eurasiatique

Protection nationale, annexe I ; Directive habitats, annexe II et IV - LRN, tome II - LRRR : préoccupation mineure



© Parc national de la Vanoise - Frantz Storch

Éléments descriptifs

Lors de sa floraison, le Sabot de Vénus ne peut être confondu avec aucune autre plante. L'élément le plus spectaculaire de la fleur est le labelle jaune vif en forme de sabot, long de 3 à 4 cm. Les autres pièces florales sont lancéolées de couleur brun-pourpre. À l'état végétatif, cette orchidée pourra se repérer par sa tige robuste portant de grandes feuilles ovales (de 4 à 8 cm de large et de 12 à 18 cm de long), engainantes, à nervures saillantes pourvues de petits cils.

Écologie et habitats

Si le Sabot de Vénus est classiquement associé à la hêtraie-sapinière montagnarde, en Vanoise c'est au sein de pinèdes claires de Pin sylvestre et de Pin à crochet que sont connues les plus importantes populations de cette orchidée. Sur l'ensemble du massif, elle s'observe dans des situations écologiques variées : clairières et lisières de pessières, de sapinières, de hêtraies et même en pleine lumière dans des landes à genévriers et jusque sur des moraines glaciaires à plus de 2000 m d'altitude ! Dans toutes ces situations le Sabot de Vénus préfère les substrats calcaires.

Distribution

Le Sabot de Vénus est largement distribué sur le continent eurasiatique et recensé sur les principaux massifs montagneux européens dont les Pyrénées, le Massif central, le Jura et les Alpes. En Vanoise, sa présence est documentée depuis le XVIII^e siècle : "in sylvis supra Pralugnan" (Allioni, 1785), mais il n'est cité que sur deux communes du Parc (Bozel et Pralognan-la-Vanoise) par Gensac (1974). De nos jours, il est connu

sur une vingtaine de communes réparties sur les vallées de Maurienne et de Tarentaise, c'est dans cette dernière que sont localisées les populations les plus étendues et aux effectifs les plus importants.

Menaces et préservation

Cette spectaculaire et attractive orchidée continue d'être cueillie, voire transplantée, malgré la protection réglementaire dont elle bénéficie. De nos jours, cette protection est connue par la plupart des promeneurs et les cueilleurs agissent le plus souvent en connaissance de cause. Une information régulière sur les condamnations possibles par rapport au délit que représente la cueillette d'une espèce protégée et une surveillance régulière des stations en période de floraison devraient faire fortement diminuer cette pratique. L'autre menace qui peut affecter les populations de Sabot de Vénus est liée aux exploitations forestières et aux aménagements touristiques divers. Dans tous les cas, la présence de cette plante protégée doit être prise en compte dans les travaux pour tenter de minimiser les impacts et le cas échéant faire aboutir des mesures compensatoires effectives.